

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Valerie Bilodeau](#)

<https://www.cadre21.org/membres/239786f326b343ba1b9bfe85>

Date d'obtention : 2024-11-19 20:18:33



Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Rencontrer l'auteur du signalement et la victime à cette étape je tente de bien écouter les jeunes et de faire preuve d'empathie afin de les sécuriser ; évaluer l'incident à cette étape, il est important de remplir la grille d'analyse prévue afin de bien évaluer s'il y a un risque malveillant ; vérifier l'information : voir si d'autres élèves sont impliqués et remplir la grille d'analyse.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens qu'il est facile de sauter rapidement au conclusion. Il est important de bien suivre les étapes pour ne pas "échapper " des informations.

Parfois on passe vite les élèves témoins mais ils ont également leur importance.

De plus, il y a certains pièges à éviter lors des mises en situation. C'est important de garder les étapes en tête et de les suivre une à une.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape où l'on doit évaluer s'il y a présence d'actes malveillants ou non. J'aurais tendance à prendre pour acquis que c'est un acte impulsif puisque je suis avec des jeunes du premier cycle du secondaire. De plus, j'aurais tendance à rencontrer le jeune qui me confie une situation délicate même si elle implique un adulte. La référence aux parents d'aller vers le poste de police me semble une intervention délicate puisque les parents se reposent beaucoup sur les intervenants de l'école.